

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :  
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,  
 — 10 fr. pour six mois,  
 — 6 fr. pour trois mois.  
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.  
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,  
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 11 février.

Le Conseil-d'État, dans ses audiences des 13 janvier et 3 février, vient de décider que les simples soldats et sous-officiers qui n'obtiennent la médaille militaire qu'après leur mise à la retraite, à moins qu'ils n'aient été amputés pour blessures reçues au service, n'ont pas droit à la rente viagère de 100 fr., attachée à la médaille militaire accordée aux sous-officiers et soldats en activité de service.

On dit que, comme mesure complémentaire de la réduction à 100,000 hommes du contingent de 1860, de nombreux congés vont être accordés dans l'armée intérieure, notamment dans les corps spéciaux et dans le train des équipages.

La circulaire de M. le garde-des-sceaux commence à recevoir son exécution. Ce sont les grandes administrations publiques qui donnent l'exemple. La magistrature, la Cour des comptes, les ministères ont déjà appliqué la loi et fait justice des titres d'emprunt et des particules aristocratiques non justifiées. Le nombre hélas ! en état bien plus grand qu'on ne l'avait supposé. L'Almanach Impérial et l'Annuaire Militaire de 1860 seront curieux à comparer avec ceux de 1859 et des années précédentes. Du reste, dans les administrations publiques, chacun s'exécute avec plus ou moins de bonne grâce. Quelques-uns prennent le parti d'en rire, d'autres mettent en avant des excuses plus ou moins justifiées, mais tous les usages reviennent à leurs noms patronymiques qui souvent n'est pas d'une consonnance heureuse. Le titre tombe, le nom reste et le blason s'évanouit.

Il circulait avant-hier, à la Bourse de Paris, une pétition signée de plusieurs banquiers, afin de réduire à deux heures la durée de la Bourse, un plus long espace de temps étant préjudiciable aux affaires sérieuses.

Toute une armée d'ouvriers est occupée, dans la salle des États du Louvre de Napoléon III, à faire les préparatifs de la séance impériale d'ouverture de la session qui aura lieu le 23 de ce mois, à midi. Le trône, comme l'année dernière, est adossé à la grande porte centrale qui s'ouvre sur la grande galerie de peintures.

Nous portons à la connaissance des familles ayant de leurs membres dans le corps expéditionnaire en Chine, la décision suivante :

« Jusqu'à nouvel ordre, toutes les dépêches adressées par les dépôts ou portions centrales aux portions actives des corps de troupes composant l'expédition de Chine, porteront Hong-Kong pour destination. Ces dépêches devant acquiescer, aux points de départ, une taxe de 50 c. par chaque 7 grammes 1/2 ou fraction de 7 grammes 1/2, il conviendra d'en réduire autant que possible le format et le poids »

Les personnes qui voyagent souvent en Belgique ont appris à leurs dépens que les fermiers de barrières prétendent que lorsqu'on prend la route, à moins de vingt mètres de leur poteau, le droit n'en est pas moins dû. Cette prétention ridicule ne se reproduira plus par suite de l'arrêt rendu par la Cour de cassation de Bruxelles, stipulant que le passage devant le poteau de la barrière est indispensable pour que la perception du droit soit légale.

Dimanche dernier, à huit heures et demie, une inspection du matériel des pompes à incendie a eu lieu en présence de M. Ernoul-Bayart, adjoint. — Les effets de tenue d'exercice et d'incendie ont été aussi l'objet d'un examen sérieux qui fera conclure à leur remplacement prochain.

Cette inspection aura, nous ne saurions en douter, les meilleurs résultats pour nos braves sapeurs-pompiers dont l'administration, appréciant les nombreux services, va, dit-on, s'occuper sérieusement.

Un arrêté du maire de Gravelines, reproduisant les principales dispositions des arrêtés préfectoraux sur la police des cabarets, porte en son article premier ce qui suit :

« Il est défendu à toute habitant de la commune de Gravelines de se trouver en état d'ivresse scandaleuse soit dans un cabaret ou débit de boissons, soit sur la voie publique. »

On ne saurait douter, par ce qui précède, que le scandale de l'ivresse soit interdit, dans la commune de Gravelines. Mais on oublie d'indiquer la nature des peines qu'on infligera aux coupables.

On ne saurait être trop sévère à leur égard ; on l'a répété mille fois et nous espérons bien que le mal sera réprimé par les mesures qui vont être mises à exécution.

Chez les Russes, que nous avons le tort d'appeler des sauvages, les hommes arrêtés en état d'ivresse sur la voie publique ou dans les cafés, sont condamnés à balayer les rues pendant quelques jours.

Cette peine, si elle était appliquée dans certaines villes que nous n'avons pas besoin de désigner, produirait d'excellents effets.

On annonce l'ouverture prochaine à l'École professionnelle de Lille, d'un cours sur l'exploitation des mines. C'est un acheminement utile vers le projet de création d'une école spéciale des mines, réclamée depuis longtemps dans le Nord par l'industrie houillère. Outre l'avantage d'annexer cette branche importante de l'enseignement à celui de notre École professionnelle dont les cours comportent la plupart des matières enseignées à l'école de Saint-Étienne, il était utile et convenable de placer cet enseignement à la portée du plus grand nombre, dans le grand centre manufacturier dont les industries minéralogiques et métallurgiques sont comme la base et le point de départ. Les collections géo-

logiques et minéralogiques de notre musée compléteront celles de l'École. Les élèves seront à même de visiter les fosses qui sont en exploitation dans notre département et ils feront chaque année une excursion en Belgique.

M. l'ingénieur des mines du département est chargé de l'organisation de ce cours, qui s'ouvrira probablement dans les premiers jours d'avril.

Au marché aux grains de Lille, de mercredi, il y a eu une hausse moyenne de 46 centimes à l'hectolitre.

Une dépêche télégraphique apprend que M. le baron de Menneval était arrivé le 6 à Rome, où il se propose, dit-on, de faire ses études théologiques. On sait que M. de Menneval a quitté volontairement, à la suite de la mort de M<sup>me</sup> de Menneval, la carrière diplomatique où il s'était acquis l'estime et la considération universelle, et qu'il a manifesté depuis cette époque sa ferme volonté d'entrer dans les ordres.

On lit dans le journal l'Orphéon :

« Le festival des Orphéonistes de France à Londres, qui n'était, jusqu'ici, qu'à l'état de projet, vient d'être définitivement résolu. Il aura lieu au Palais de Cristal de Sydenham, dans le courant du mois de juin prochain. »

« Les dispositions générales de cette grande solennité internationale ont été arrêtées, près de l'administration du Palais de Cristal, dans un récent voyage que M. E. Delaporte a fait en Angleterre. »

« Trois mille Orphéonistes sont invités à participer à cette manifestation artistique. Leur voyage aller et retour, de Paris à Londres, et des stations intermédiaires du réseau des lignes de l'Ouest, à Dieppe et au Havre, et de là à Londres, est entièrement gratuit. »

« Les sociétés qui partiront des différents points de la ligne du Nord, d'Arras et de Saint-Quentin à Calais, et de là à Londres, jouiront du même privilège. »

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX  
 DU 11 FÉVRIER 1860.

— N° 21. —

UN CONSPIRATEUR (\*)

Par RIDDERSTAD.

Pour faire suite au *Traban*.

XIII

Rêves et réalité. (Suite).

Frappé de l'assurance du langage de mademoiselle Rudenskold, Bratt résolut de proposer un moyen terme.

« Vous voulez donc absolument vous lever ?  
 — Oui.  
 — Et vous exigez que nous nous éloignons ?  
 — Sans doute.  
 — Nous accédons à votre désir ; mais ce soldat restera ici, près de la porte. »

Les deux officiers se retirèrent ; néanmoins mademoiselle Rudenskold hésitait encore, la sentinelle ne la quittant pas des yeux.

(Reproduction interdite).

« Toi aussi il faut que tu te retires, dit-elle — Je n'ose pas, mademoiselle, le major ne le permettrait pas. »

« Il le faut...  
 — Songez à ma consigne, mademoiselle ; il faut que j'obéisse... moi... Je puis cependant faire quelque chose. »

« Voyons.  
 — Je fermerai les yeux.  
 — Vraiment ?  
 — Je vous plains, pardonnez-moi de vous le dire. »

« Ainsi, tu fermes les yeux ?  
 — Je le promets... Les voilà fermés, mademoiselle ; habillez-vous. »

Et, confiante dans la promesse du soldat, elle prit à la hâte ses vêtements.

Inutile de fatiguer le lecteur d'un récit plus circonstancié des moyens pitoyables auxquels la haine du régent et le brutal esprit de persécution de ses zélés serviteurs eurent recours pour rendre plus amère la situation de mademoiselle Rudenskold.

Nous rapporterons seulement l'extrait suivant de ses Mémoires :

« Dès qu'elle fut habillée, Bratt et le lieutenant reparurent. »

« A 6 heures du matin, cette garde fut relevée et remplacée par deux officiers de la garnison et un autre soldat. Ceux-ci la traitèrent à leur tour avec la plus grande sévérité ; cependant elle parvint, dans l'après-midi, à jeter au feu la clef des chiffres de sa correspondance avec Feldmans. »

« Quelle ne fut pas sa joie lorsqu'elle vit ce papier réduit en cendres ! Maintenant personne ne pouvait, sans son secours, déchiffrer la partie la plus importante de ces lettres. »

Ses arrêts se prolongèrent ainsi jusqu'au 4 janvier. Ce jour-là, l'aide de camp du prince Charles se présenta chez elle et lui déclara que si elle consentait à donner la clef des chiffres et à nommer tous ceux qui correspondaient avec Feldmans par son entremise, on lui rendrait immédiatement la liberté et que l'on publierait que son arrestation avait été le résultat d'une erreur, mais que, en cas de refus, elle serait abandonnée à la rigueur des lois et qu'il y allait de sa tête.

Elle fit répondre au duc qu'elle ne craignait point une instruction judiciaire et qu'elle ne trahirait point la confiance de ses amis.

Une heure après, le directeur de la police vint la prévenir qu'elle allait être transférée à la prison, sous l'escorte d'un escadron de husards.

Elle demanda comme une grâce particulière qu'on ne lui donnât point cette escorte inutile, pour ne pas effrayer sa vieille mère qui demeurait en face.

Accédant à son désir, on la conduisit en prison à onze heures du soir, dans une voiture de louage, accompagnée d'un seul officier.

Le directeur de la police et un poste de trente hommes l'y reçurent ; on la fit monter au troisième, dans une cellule non chauffée, dont tout l'ameublement se composait de deux chaises et d'un banc de bois. Il n'y avait point de lit. On s'était trop hâté pour songer à un pareil meuble. Cette pièce était celle où l'on avait enfermé Ankarstrom après son régicide. A cette pensée, le cœur de mademoiselle Rudenskold se brisa, ses forces l'abandonnèrent et elle tomba presque sans connaissance sur le banc.

Quand elle revint au sentiment de son infortune, le directeur de la police s'était retiré, et

elle n'avait auprès d'elle que deux officiers, nommés Helwig et Lagerhelm.

« J'ai bien froid, dit-elle  
 — Nous vous plaignons, mademoiselle, répondit Helwig ; mais, hélas ! nous ne pouvons rien faire pour vous. »

« Je suis fatiguée, très fatiguée.  
 — Si nous pouvions vous arranger un lit ! dit à son tour Lagerhelm. »

Depuis longtemps mademoiselle Rudenskold n'avait pas entendu de paroles bienveillantes ; elle leva les yeux.

« Merci, messieurs, merci ! »  
 Helwig et Lagerhelm échangeèrent un regard.

« Vous nous remerciez, mademoiselle, lui dirent-ils, et nous ne pouvons, malgré tout notre désir, vous rendre le moindre service. »

Elle ne répondit pas ; mais ces témoignages de sympathie furent bien doux à son cœur.

« Vous avez froid ; permettez-moi de vous offrir mon manteau, reprit un des officiers après un moment de silence. »

« Vous êtes fatiguée, mademoiselle ; que le mien vous serve de matelas, ajouta l'autre.  
 — Nous allons vous faire un lit sur le banc.  
 — Non, messieurs : vous avez besoin vous-mêmes de vos manteaux ; il fait froid ici, très-froid. »

« Nous nous supposons en campagne ; tandis que vous...  
 — Je vous remercie de votre générosité ; mais... »

Toutes ses objections furent vaines. Les officiers ôtèrent leurs manteaux et les lui remirent. Il lui manquait encore un oreiller. Malgré sa tristesse, elle ne put se défendre d'un sourire à l'aspect de son lit improvisé.

« Vous disiez, Helwig, que vous vous sup-